



Probleme de loyer apres notre depart

Par **tibass**, le **10/06/2010** à **22:41**

Bonjour, nous vivons actuellement dans une maison que nous quittons dans une semaine. Nous sommes arrivé dans cette maison il y a 2 ans , le loyer etait de 530 euros , il y a un ans il est passé a 547 euros, aujourd'hui je viens de voir une annonce passé par notre agence immobiliere ou le loyer est de 495 euros CC . Avait-il le droit d'augmenter le loyer de cette facon apres 1 an? merci

Par **fabienne034**, le **11/06/2010** à **09:07**

bonjour, non le loyer est très réglementé pour tout savoir sur l'augmentation des loyers et le bail de logement: <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>